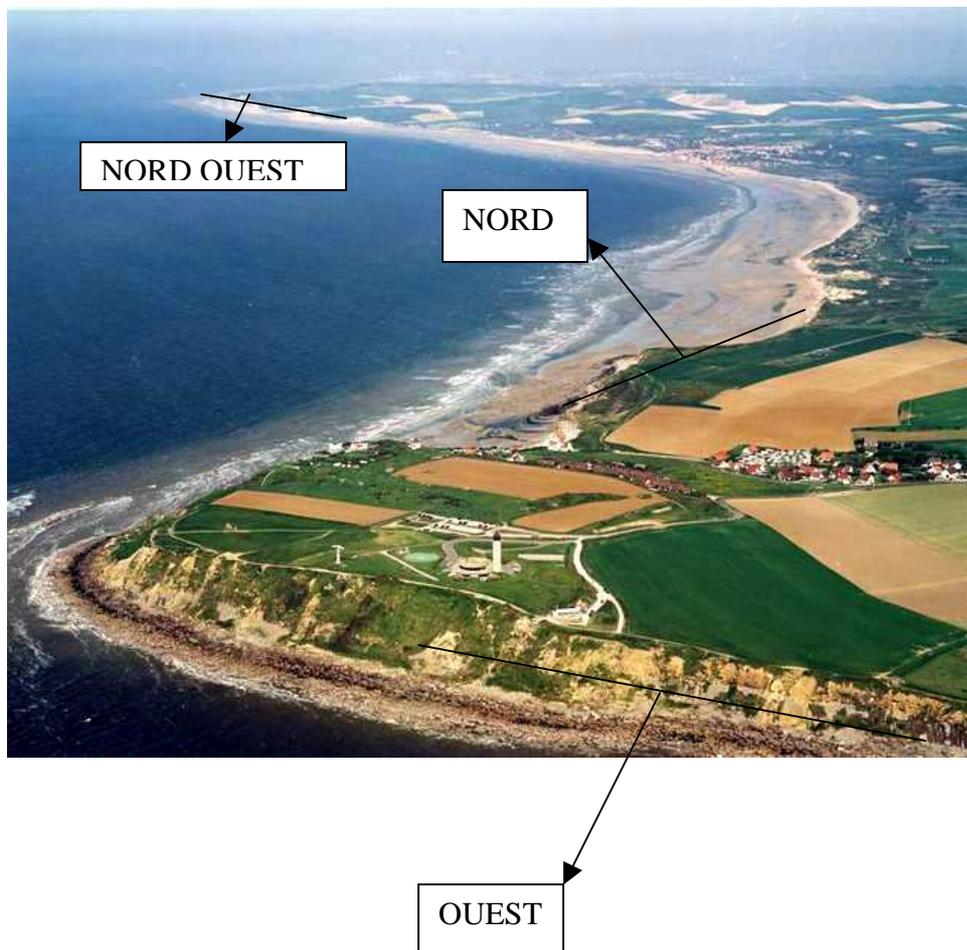


OBJET : PROPOSITION D'OFFICIALISATION D'UN SITE DE PARAPENTE.

# Audinghen

## LES VENTS





<http://federation.ffvl.fr>

<http://paralaïle62.free.fr>

<http://vol.libre.free.fr>

## Préambule :

Le parapente se pratique dans notre région depuis qu'il existe. Cela fait donc plus de 20 ans que nos voiles décorent le ciel, au grand plaisir des promeneurs et des chasseurs d'images.

Photo parc et marais d'Opale

( décollage du gris nez )



D'ailleurs, la région et le département n'hésitent pas à utiliser ces photos pour promouvoir la région et donner une image positive et dynamique de nos côtes. (Décollage du gris nez )





<http://federation.ffvl.fr>

<http://paralaile62.free.fr>

<http://vol.libre.free.fr>

Projet d'officialisation d'un site de parapente:

Le bout de parcelle que nous vous proposons est celui que nous utilisons depuis toujours ( plus de vingt ans pour les premiers) lequel, par sa configuration physique, permet de décoller en sécurité, et n'est pas sensible à l'effondrement.

(section AB parcelle 72)

Il y a quelques années les instances de notre région nous ont demandé de nous structurer pour pouvoir exister officiellement et ainsi avoir des interlocuteurs, ce que nous avons fait bénévolement malgré la multitude d'intervenants.

A ce jour une très très grande majorité des pratiquants adhèrent aux clubs de notre région, nous avons réussi à les fédérer (beaucoup plus que dans beaucoup d'autre sports loisir pratiqués sur le site.)

Il en résulte que la pratique est structurée, que les clubs veillent au respect des conditions de sécurité, entretiennent les sites dans le souci de préserver l'environnement à raison d'environ une journée de travail pour 15 personnes par an et par site.

Mais comme tous les élus, nous devons également rendre des comptes et être crédibles.

De nombreux parapentistes nous interpellent pour savoir ce que les élus des clubs pensent faire pour lever l'interdiction qu'ils ne comprennent pas sur ce site peu utilisé car d'une orientation Nord Nord-Est qui n'est pas une dominante chez nous (environ 15 jours par an en moyenne sur 10 ans ), par contre c'est le seul site de Dunkerque au Crotoy ayant cette orientation.

Le parapente ne se pratique en effet que par vent  
perpendiculaire à la falaise



<http://federation.ffvl.fr>

<http://paralaile62.free.fr>

<http://vol.libre.free.fr>

Depuis que le parapente existe c'est la première fois que nous voyons des panneaux « interdit aux parapentes » sur un domaine public dans notre région !





<http://federation.ffvl.fr>

<http://paralaile62.free.fr>

<http://vol.libre.free.fr>

Nous vous joignons ci dessous une proposition étudiée lors d'une réunion de clubs, qui pourrait, nous l'espérons, convenir aux différents intervenants du site.

Cette proposition est un point de départ pour une discussion ouverte qui permettrait de trouver un accord, tout en garantissant les intérêts de tous les participants, et la préservation de notre environnement dont nous sommes par sensibilité d'ardents défenseurs.

Pouvez-vous l'étudier avec attention et nous faire part de vos remarques et de la suite que vous envisagez de donner pour pouvoir faire redescendre l'information à nos membres impatientes.



<http://federation.ffvl.fr>

<http://paralaile62.free.fr>

<http://vol.libre.free.fr>

A annexer à la convention site de pratique déjà existante.

Site d'Audinghen Nord ( section AB parcelle 72)

**Le site ne peut être utilisé que par vent de nord à Nord-nord-est Avec un vent mini. de 20 km h et 40 km heure maximum. Seul le petit bout de parcelle précisé sur le plan sera utilisé.**

**Il s'engage à respecter la charte édictée par la F.F.V.L.**

Tout les parapentistes devront pouvoir justifier sur le champ de leur assurance R.C.A. à jour avec leurs coordonnées aux correspondants du site ou aux gardes présents sur le site.



<http://federation.ffvl.fr>

<http://paralaile62.free.fr>

<http://vol.libre.free.fr>



Sur la photo jointe nous voyons bien qu'il n'y a que cette côte qui nous offre des possibilités de vol par vent de Nord

Le point jaune représente le décollage que nous nous engageons à faire respecter.

(section AB parcelle 72)

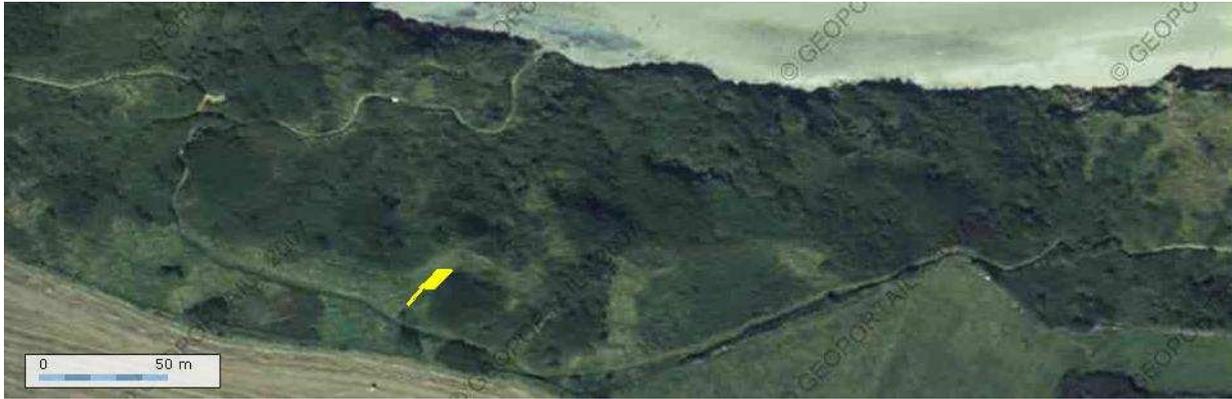




<http://federation.ffvl.fr>

<http://paralaile62.free.fr>

<http://vol.libre.free.fr>



La parcelle que nous utilisons depuis plus de 20 ans



<http://federation.ffvl.fr>

<http://paralaile62.free.fr>

<http://vol.libre.free.fr>





<http://federation.ffvl.fr>



<http://paralaile62.free.fr>



<http://vol.libre.free.fr>

VOS REMARQUES :

L'équipe site représentée par Damien Dewisme  
Damien Dewisme gîte de la source Hesdres 62720 Wierre-effroy  
[damiendewisme@hotmail.com](mailto:damiendewisme@hotmail.com)